

Public :

- Toute personne souhaitant acquérir des connaissances permettant le management et la gestion d'un service de sécurité incendie et disposant d'un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat) qui peut être obtenu par une VAE, ou étant titulaire du SSIAP2 en ayant 3 ans d'ancienneté dans la fonction.
- L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.

Objectifs :

- Acquérir des connaissances permettant le management et la gestion d'un service de sécurité incendie.

Prérequis :

- Être titulaire du PSC1/SST de moins de 2 ans pu PSE1 en cours de validité.

Pédagogie :

- Présentation orale : appuyée d'un document Power Point.
- Mises en situation : visites de sites, exercices incendie, animation d'une formation. Travail individuel et en groupe. Préparation orale. Étude des textes réglementaires. Remise d'un support de cours, comprenant la réglementation à jour. Lectures de plans, études de cas, recherche des anomalies, visites approfondies de sites. Mise en œuvre des moyens d'extinction. Échanges d'expériences.

Évaluation :

- Examen le(s) dernier(s) jour(s) (test QCM, épreuve orale devant un jury, rédaction d'une notice technique de sécurité à partir de plans).

Lieu – Date – Tarifs : Nous consulter.

Programme

Rappel réglementaire : Arrêté du 02 mai 2005 consolidé, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification des services de sécurité incendie des ERP (Etablissements Recevant du Public) et des IGH (Immeubles de Grande Hauteur).

Le feu et ses conséquences

- Les principes d'écllosion et de développement du feu.
- Définir et appliquer la réaction et la résistance au feu.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.

La sécurité incendie et les bâtiments

- Matériaux de construction, Etudes de plans.
- Outils d'analyse.

La réglementation incendie

- Organisation générale de la réglementation, Classement des bâtiments, Dispositions constructives et techniques.
- Visites et moyens de secours.
- Accessibilité des personnes handicapées

Gestion des risques

- Analyse des risques, documents administratifs.
- Réalisation des travaux de sécurité.

Conseil au chef d'établissement

- Information de la hiérarchie, veille réglementaire.

Correspondant des commissions de sécurité

- Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles.

Le management de l'équipe de sécurité

- Organiser le service, exercer la fonction d'encadrement.
- Notions de droit du travail, droit civil et droit pénal.

Le budget de l'équipe de sécurité

- Suivi budgétaire du service.
- Fonction achat, maintenance.

L'emploi en tant que chef de service de sécurité incendie est subordonné au maintien à niveau des compétences de securiste et à l'obtention de l'habilitation électrique.